

# NG

Numéro 4 - Juin 2021

**NOUVEAU GENEVOIS**  
MAGAZINE DU PLR GENÈVE

**EDITO**

*Un nouvel élan*

**GENÈVE**

*Cessons les hospitalisations sociales*

**HORAIRES D'OUVERTURE DES MAGASINS**

*Un élargissement raisonnable et bienvenu*



# SIGNEZ L'INITIATIVE

**SUPPRESSION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE** P.4

# Agenda

**JUIN**

**23 JUIN 2021**

**Assemblée des délégués  
à Veyrier**

Détails suivront sur plr-ge.ch

# Sommaire

## **EDITO**

**P. 3**

Un nouvel élan

## **TEMPS FORT**

**P. 4**

Plaidoyer pour un combat libéral-radical

## **GENÈVE**

**P. 6**

Cessons les hospitalisations sociales

Un assouplissement des horaires  
d'ouvertures raisonnable et équilibré pour  
soutenir le commerce de détail

## **PLR GENÈVE**

**P. 16**

« Santé & Social » : deux thématiques à  
remettre au centre de l'agenda du PLR

## **ASSOCIATIONS**

**P. 20**

Habiter le Vieux-Carouge, ça vous tente ?

## **OPINION**

**P. 22**

Campagnes de votation : l'émotionnel a-t-il  
pris le dessus sur la raison en politique ?

*... et plus encore ! Bonne lecture !*

# Edito



Par Bertrand Reich,  
président du PLR Genève

## Un nouvel élan

On ne se baigne jamais deux fois dans le même fleuve.

Au moment d'écrire ces lignes, l'assemblée générale ordinaire de notre parti a pris fin depuis quelques jours et c'est l'ensemble du parti qui est maintenant tourné vers l'avenir. Les instances élues pour les deux prochaines années se sont mises au travail.

Cette assemblée a mis en évidence le fait que si plus de 400 personnes ont en définitive pu s'exprimer et voter via internet, rien ne remplace le contact humain, la chaleur des échanges et le plaisir de les prolonger ensuite ensemble, en fonction de nos affinités respectives et de notre emploi du temps. Le même constat avait été tiré de l'agora du 21 avril.

Les choix opérés le 19 mai ont donné un nouvel élan à notre parti, confirmant la volonté de poursuivre le travail de fond entamé il y a deux ans, d'une part, et de resserrer nos rangs en vue des échéances électorales à venir, d'autre part.

Comme je l'avais indiqué, nous allons organiser des agoras sur une base mensuelle, pour favoriser les rencontres et les échanges, dans un cadre informel et convivial. Nous allons également continuer à mettre en avant nos projets, portés par nos élus et caractérisés par nos valeurs de liberté et de responsabilité, d'égalité des droits et des devoirs. PLR nous étions, PLR nous restons, et fiers de l'être.

Si le PLR est incontestablement le parti de l'économie, ses compétences et ses terrains d'actions sont bien plus vastes que cette seule dimension, aussi fondamentale qu'elle soit. Justice sociale, formation, santé, culture, libertés, mais aussi propriété privée, préservation du patrimoine, fiscalité ou encore sécurité et qualité de vie sont autant de thèmes que nous devons aborder et pour lesquels nous devons proposer des solutions qui nous conviennent.

C'est ainsi que vous trouverez dans cette édition notamment un article sur l'initiative visant à abolir la taxe professionnelle communale, une contribution relative à un projet de loi contre les hospitalisations sociales et un papier traitant des changements des horaires des magasins.

Bonne lecture !

### RÉDACTION

Le *Nouveau Genevois* est l'organe officiel du PLR Les Libéraux-Radicux Genève. Les articles ne reflètent toutefois pas nécessairement l'opinion du parti.  
13, boulevard Emile-Jaques-Dalcroze · 1205 Genève  
info@plr-ge.ch

### ÉDITEUR RESPONSABLE

PLR Genève · T 022 818 42 42

### RÉDACTRICE EN CHEF

Céline Zuber-Roy · celine.zuber@plr-ge.ch



**ABONNEMENT** Paraît 9 fois par an  
Abonnement (1 an): Fr. 60.–  
Abonnement et adhésion au PLR: Fr. 100.–  
Abonnement de soutien: Fr. 200.–

### CRÉATION ET RÉALISATION

s agence

### CRÉDITS PHOTOS

Priscilla du Preez, Stellrweb

### MARKETING & PUBLICITÉ

Contactez la rédaction · info@plr-ge.ch · T 022 818 42 42

### IMPRESSION

Atar Roto Presse SA · CP 565 · 1214 Vernier · atar.ch

**myclimate**  
neutral  
Imprimé

myclimate.org/01-21-578902



# Plaidoyer pour un combat libéral-radical

LES JEUNES LIBÉRAUX-RADICAUX GENEVOIS ONT LANCÉ UNE INITIATIVE CANTONALE POUR L'ABOLITION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE. DARIUS AZARPEY, JÉRÔME JAQUIER ET GEOFFRAY SIROLI, MEMBRES DES JLRG, EXPLIQUENT LEUR DÉMARCHE.



Par Darius Azarpey, Jérôme Jaquier et Geoffray Sirolli

## UNE TAXE INJUSTE

Le chiffre d'affaires d'une entreprise ou d'un indépendant, la superficie de ses locaux et son nombre d'employés, tels sont les trois critères sur lesquels la taxe professionnelle communale base sa méthode de calcul.

A cette annonce, en bons libéraux-radicaux, nous bondissons déjà. Pourquoi ces critères subjectifs et partiaux ? Pourquoi la capacité contributive de l'assujéti n'est-elle aucunement prise en compte ? Quel est son but et comment est utilisée cette taxe absurde et abusive ?

La vision de notre parti sur le thème de la fiscalité nous permet-elle de soutenir une taxe basée sur des critères injustes, sur le système *praenumerando* (taxation basée sur les données des années antérieures), ni incitative et ni directionnelle, et dont le seul objectif est de remplir les caisses des entités publiques ? Notre électorat trouverait-il l'identité du parti dans une telle position ?

## UN ACTE DE COURAGE POLITIQUE

L'âme du PLR c'est la force de ses militants, leur courage et leur abnégation. Notre parti ne doit ni chercher à plaire à ses opposants, ni à s'asseoir sur la facilité de budgets communaux importants pour profiter de leurs fruits. Peut-être trop conscient des efforts consentis et de la valeur de ce qui est prélevé à chacun, nous ne cherchons pas où trouver de l'argent avant de savoir quel est le meilleur moyen de le dépenser. C'est la difficile responsabilité et l'honneur qu'imposent d'être libéral-radical.

Être libéral-radical aujourd'hui, c'est cultiver la capacité de respecter les institutions tant qu'elles respectent les humains. Radicalement s'opposer aux traditions et au *statu quo*, qu'elles viennent de Napoléon ou d'autres figures. Libéralement veiller à une gestion saine des finances, en regardant le citoyen droit dans les yeux, avec fierté et conviction, en lui affirmant que le prélèvement et la gestion de ses deniers sont à la fois proportionnés, justes et honnêtes.

*Rejoignez-nous dans cette bataille contre la facilité et faisons à nouveau trembler nos opposants !*

Le danger d'un PLR lisse et taiseux, qui accepte des taxes que son électorat et la population n'acceptent et ne comprennent pas, c'est l'inexistence politique. C'est l'accommodation au confort et au conformisme, c'est la fin de la mobilisation et du courage politique. Ce danger est d'autant plus menaçant que nous traversons une crise sans précédent, raison pour laquelle la population attend de notre formation écoute et solidarité, mouvement et action, présence et courage.

### UNE LARGE ALLIANCE DE DROITE

Malgré les dernières expériences électorales, notre capacité à trouver nos convergences avec les formations voisines plutôt qu'à chercher ce qui nous sépare existe. La formation d'une large alliance de droite en faveur de cette initiative, du PDC à l'UDC en passant par les Vert'lib et le PLR, en est la démonstration. En raison de la présence de cette alliance, il est d'autant plus important que les associations PLR s'engagent activement sur le terrain. La bataille se gagnera au plus proche de la population, dans nos associations, armées de nos élus, de nos chefs de groupe, de nos présidents et de nos membres, véritables ancrés du PLR.

**Grâce à l'engagement de chacun, offrons à nouveau, ensemble, l'espoir à notre base et à nos soutiens, que nous défendons leurs intérêts, sans peur de déranger ni la gauche, ni les défenseurs d'une taxe à la fois injuste et dépassée.**

*La vision de notre parti sur le thème de la fiscalité nous permet-elle de soutenir une taxe basée sur des critères injustes et dont le seul objectif est de remplir les caisses des entités publiques ?*

Aux membres de s'engager aujourd'hui. Rejoignez-nous dans cette bataille contre la facilité et faisons à nouveau trembler nos opposants ! Armés de vos plus tranchantes plumes, signez et faites signer cette initiative visant à abolir la taxe professionnelle communale. Vous n'avez qu'à glisser la feuille remplie et pré-affranchie dans une boîte d'envoi postale.

### LE MOT DE BERTRAND REICH

La taxe professionnelle communale est une taxe qui frappe les entreprises, indépendamment de leur forme juridique. Elle est par nature injuste, car son montant ne dépend pas de la création de richesse, mais du nombre d'emplois de l'entreprise, du loyer qu'elle verse et de son chiffre d'affaires.

Sa suppression est inscrite dans notre programme de législature. Elle fait l'objet de discussions depuis quelques décennies.

Au fil du temps, elle est toutefois devenue une part non anodine (10-12 % et jusqu'à 18 %) des recettes de plusieurs communes.

Un groupe de jeunes, membres de différents partis politiques dont le PLR, a lancé une initiative demandant la suppression de cette taxe dès le 1<sup>er</sup> janvier 2027.

Le PLR considère qu'il est légitime et utile qu'un débat puisse avoir lieu, notamment avec les magistrats communaux. Il vous invite donc à signer et faire signer la liste de signatures jointe à ce journal et à la glisser dans la boîte aux lettres la plus proche (pas d'affranchissement nécessaire).



# Cessons les hospitalisations sociales

GENÈVE MANQUE DE MANIÈRE CHRONIQUE DE PLACES EN FOYER OU EN FAMILLE, CE QUI A POUR CONSÉQUENCE QUE DES JEUNES EN BONNE SANTÉ VIVENT À L'HÔPITAL. PIERRE NICOLLIER, DÉPUTÉ, PRÉSENTE UN PROJET DE LOI QUE LE PLR A DÉPOSÉ SOUS L'IMPULSION DE LA COMMISSION THÉMATIQUE «SOCIAL ET SANTÉ», POUR INTERDIRE CETTE PRATIQUE.



Par Pierre Nicollier

## DES ENFANTS VIVANT À L'HÔPITAL

En 2020, l'Hôpital Universitaire de Genève a accueilli près de 70 jeunes en bonne santé souffrant de troubles de comportements ou dont la famille est en crise dans l'attente de leur placement dans un foyer, pour un équivalent de 2387 nuitées.

Ces jeunes ont été placés dans cette institution pour pouvoir garantir leur sécurité physique et affective, lors de situations d'urgence. Certes, l'hôpital offre toutes les garanties en termes de prestations médicales et de disponibilité de lits, mais il n'est pas un lieu de vie adéquat

pour des enfants en bonne santé. Reconnaisant tout le dévouement du personnel, nous ne pouvons pas ignorer le déficit de prise en charge psychoaffective et de soutien éducatif. Ces enfants peuvent être scolarisés dans leur école habituelle mais rentrent cependant tous les soirs à l'hôpital pour aller se coucher, faute de place dans les familles ou les foyers d'accueil.

La Suisse a adhéré en 1997 à la Convention relative aux droits de l'enfant. Cette convention prévoit une série de dispositions à ses articles 20 à 22, notamment en ce qui concerne le placement d'enfants, qui doit

être prévu dans une famille d'accueil ou un établissement adapté. Notre canton n'honore pas ces engagements.

Notre République qui abrite notamment la Genève internationale et ses nombreuses institutions, se doit d'adopter une politique qui respecte ses valeurs et ne peut cautionner la poursuite d'une pratique qui contrevient aux intérêts supérieurs de l'enfant.

## UNE SITUATION QUI PERDURE

En février 2016, Nathalie Fontanet, alors députée, demandait déjà au Conseil d'Etat au moyen d'une question écrite, les alternatives à ces hospitalisations sociales. En novembre 2016, la Cour des Comptes préconisait, dans un rapport sur la protection des mineurs, d'augmenter les capacités des foyers d'urgence. Cette demande avait été reprise par le Grand Conseil en novembre 2017 avec l'adoption d'une motion intitulée « pour que les hospitalisations sociales cessent », suite à un examen approfondi de la commission de contrôle de gestion.

Précisons qu'aucune justification budgétaire ne peut être opposée à un changement de pratique. Les hospitalisations sociales des enfants sont en effet plus onéreuses que le placement en famille ou en

*L'hôpital n'est pas un lieu de vie adéquat pour des enfants en bonne santé.*



institution. Le SPMi (Service de Protection des Mineurs) a dépensé CHF 1077.- par nuit en 2019 pour des hospitalisations sociales. Pour cette même année 2019, les coûts moyens de la nuit de placement dans une institution pour les accueils d'urgence étaient de CHF 626.-. Lors d'un placement en famille d'accueil, l'indemnité forfaitaire versée à la famille variait entre CHF 65.- et CHF 75.- par nuit.

Le Conseil d'Etat a certes mis en place en décembre 2018 une collaboration avec l'Association

genevoise d'actions préventives et éducatives (AGAPé) permettant de prendre en charge 22 demandes supplémentaires, mais la pratique des hospitalisations sociales demeure. Il ne s'agit pas de fustiger le travail du département de l'instruction publique, mais bien de se préoccuper d'une situation délétère pour de nombreux jeunes. Tout enfant doit pouvoir se développer dans un environnement convenable, stable, avec des adultes de référence, que ce soit dans une famille d'accueil ou en foyer.

*Ces enfants peuvent être scolarisés dans leur école habituelle mais rentrent cependant tous les soirs à l'hôpital pour aller se coucher, faute de place dans les familles ou les foyers d'accueil.*

**Cette problématique doit maintenant être prise à bras le corps, raison pour laquelle le PLR a déposé le 23 mars 2021 un projet de loi interdisant les hospitalisations sociales et contraignant ainsi le département de l'instruction publique à placer ce dossier en tête de ses priorités et mettre en œuvre des solutions appropriées.**



**RÉGIE TOURNIER**

## Location – Vente

Toutes opérations immobilières

**Régie Tournier SA** +41 22 318 30 70  
Cours de Rive 4 regie@tournier.ch  
1204 Genève www.tournier.ch

# Un assouplissement des horaires d'ouverture raisonnable et équilibré pour soutenir le commerce de détail



Par Jacques Béné

LE GRAND CONSEIL A ADOPTÉ EN AVRIL UNE ADAPTATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DES MAGASINS SUR PROPOSITION DU CONSEIL D'ETAT. JACQUES BÉNÉ, DÉPUTÉ, PRÉSENTE LES AVANTAGES DE CETTE RÉFORME QUI FERA PROBABLEMENT L'OBJET D'UNE VOTATION POPULAIRE EN AUTOMNE.

**Pour la énième fois, le peuple genevois va devoir se prononcer sur les horaires d'ouverture des magasins puisqu'un référendum des syndicats – qui va certainement aboutir – a été lancé contre la loi 12871 votée par le parlement fin avril.**

La loi reprend les principes de deux projets PLR déposés en 2015 et vise à permettre aux commerces de détail d'ouvrir le samedi soir jusqu'à 19h, au lieu de 18h actuellement, et de pérenniser l'ouverture de trois dimanches par année.

## UN SECTEUR EN SOUFFRANCE

Le commerce de détail genevois subit une crise sans précédent du fait de la pandémie, mais également de la lente mutation des habitudes de consommation qui dépendent largement

des horaires d'ouverture des commerces. Sans compter l'introduction d'un salaire minimum depuis novembre dernier qui vient encore dégrader les conditions cadres des commerçants qui doivent faire face à la concurrence étrangère et aux nouveaux défis de la branche.

La vision de la société que souhaite imposer la gauche parlementaire va à l'encontre de l'évolution des besoins et des envies de la population. Les Genevois souhaitent moins de contraintes imposées et plus de liberté dans leurs actes d'achat. Au contraire des commerces genevois, la croissance des chiffres d'affaires des commerces de France voisine est là pour l'attester tout comme le développement des achats sur internet 24h/24.

C'est donc avec un front commun que les associations

représentant les petites enseignes comme les grandes plébiscitent ces aménagements des horaires d'ouverture.

## OUVERTURE DU SAMEDI JUSQU'À 19H

Tous les magasins constatent une péjoration de la situation du secteur du fait des horaires trop restrictifs et espèrent que cette heure supplémentaire d'ouverture du samedi leur permette de gagner en attractivité. Notamment par une uniformisation des horaires de fermeture durant la semaine à 19h, en conservant l'exception du vendredi à 19h30 pour permettre les achats avant le départ en week-end, comme l'ont bien compris les Vaudois qui laissent ouvert le centre commercial de Chavannes jusqu'à 21h le vendredi.

*Tous les magasins constatent une péjoration de la situation du secteur du fait des horaires trop restrictifs.*



Quant à l'ouverture prolongée du jeudi jusqu'à 21h, dont le bilan est contrasté, elle est supprimée. Ainsi, contrairement à ce qu'essaient de faire croire les opposants à ces modifications, les heures hebdomadaires de travail ne seront pas augmentées. Elles resteront fixées selon les conventions collectives de travail en vigueur ou les usages de la branche. On notera, par comparaison, que dans le canton de Zurich les commerces de détail ne sont soumis à aucune restriction en termes d'heures d'ouverture du lundi au samedi et que, si ceux-ci ferment en grande majorité entre 19h et 20h, il n'y a pas de problème particulier quant à l'application de la loi sur le travail.

### **OUVERTURE DE TROIS DIMANCHES PAR AN**

Les Genevois ont déjà plébiscité ces ouvertures dans les urnes à deux reprises en 2016 et 2019. Un grand nombre d'études montrent d'ailleurs à quel point l'ouverture massive des commerces français le dimanche a un impact négatif pour le commerce suisse.

L'expérience « temporaire » menée ces deux dernières années a démontré que les commerces n'ont eu aucune difficulté à trouver des collaborateurs disposés à travailler ces trois dimanches, pour lesquels la rémunération est le double d'une journée de travail ordinaire. De plus, aucune violation de la loi sur le travail n'a été constatée lors de ces ouvertures dominicales, alors qu'il s'agissait d'une des principales craintes exprimées par les syndicats.

*A défaut le commerce de détail genevois continuera à perdre en attractivité et verra le nombre d'emploi du secteur poursuivre sa baisse, au détriment de l'ensemble de l'économie.*

Le bilan est donc extrêmement positif pour l'ensemble de l'économie genevoise. Outre les magasins, les restaurateurs, les boulangers, les fleuristes, etc., tous se sont félicités de ces quelques dimanches d'ouverture et se réjouissent de poursuivre l'expérience.

La société et les comportements en matière d'achat évoluent. Il serait regrettable de ne pas essayer de s'adapter à cette évolution en essayant d'imposer des comportements qui vont à

l'encontre des besoins réels de la population. A défaut le commerce de détail genevois continuera à perdre en attractivité et verra le nombre d'emploi du secteur poursuivre sa baisse, au détriment de l'ensemble de l'économie. En bref, soit on subit le changement, soit on l'accompagne. Le groupe PLR au Grand Conseil est donc très satisfait de la décision raisonnable et équilibrée prise par le parlement.

# Projets PLR pendants devant le Grand Conseil

Chaque mois, le *Nouveau Genevois* vous propose un panorama (presque) exhaustif des projets PLR encore pendants devant le Grand Conseil. Les **nouveaux** projets apparaissent en **couleur**. Nous ne manquerons pas, dans ces colonnes, de vous tenir informés des suites données à ces différents textes. Retrouvez-les aussi, de même que les projets déjà adoptés et le programme complet du parti, sur [plr-ge.ch](http://plr-ge.ch).



Par Gabriel Delabays

## FOCUS SUR...

... sur la M 2650 déposée par la députée Natacha Buffet-Desfayes en juin 2020. Cette motion demande de limiter au maximum les contraintes administratives pesant sur les organisateurs de manifestations sportives imposées par le canton et les communes de sorte que les organisateurs se concentrent avant tout sur l'organisation des événements pour la population. La motion a été acceptée à l'unanimité du Grand Conseil le 26 mars dernier.

... et sur le PL 12973 et la M 2759, déposés par les députés Adrien Genecand et Alexis Barbey. S'inscrivant dans le cadre de la mise en œuvre du Plan directeur cantonal de l'énergie 2030, ces deux projets visent à favoriser la récupération thermique des activités des machines industrielles, artisanales et des data centers, en s'appuyant sur le partenariat public-privé. Il s'agit d'utiliser le large potentiel des activités économiques du canton pour produire de la chaleur et de l'énergie en réseaux, afin de pouvoir connecter des quartiers aux réseaux thermiques et avoir ainsi des circuits fermés de chaleur. Ces deux projets contiennent par ailleurs un volet incitatif visant à récompenser les entreprises qui procèdent à des adaptations permettant la récupération de chaleur en leur offrant un dégrèvement fiscal, mais aussi un volet demandant au Conseil d'Etat de réduire les contraintes administratives et de prendre en compte les initiatives positives du secteur privé en faveur de la transition énergétique.

## AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

### PL 12426 « Pour favoriser la construction de LUP »

En bref : ces dernières années nous avons pu constater que la Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif (FPLC) se livrait à des constructions de villas et à la réalisation de PPE de manière non marginale et ce, en s'écartant de son but principal qui est la réalisation de logements d'utilité publique (LUP). Ce PL demande que la FPLC revienne exclusivement à son but principal qui est la réalisation de LUP.

### PL 12290 « Pour de la PPE en droit de superficie dans le PAV qui évite toute spéculation tout en préservant les droits économiques légitimes des superficiaires »

En bref : ce projet de loi vise, dans le cadre du PAV, à fixer la durée des droits de superficie pour la PPE en droit de superficie à 99 ans, à définir une rente de superficie qui ne pèse pas trop la charge d'usage, ainsi qu'à déterminer la valeur de retour de l'immeuble à l'expiration du droit de superficie.

### PL 11735 « Pour accélérer la construction de logements »

En bref : afin de décourager les recours abusifs contre les constructions, les émoluments doivent être augmentés et la partie qui obtient gain de cause doit pouvoir demander des dommages-intérêts pour couvrir le dommage qu'elle a subi du fait de la procédure.

### PL 11400 « Pour favoriser la réalisation de logements »

En bref : pour inciter les communes à construire des logements d'utilité publique, le projet vise à affecter une partie du fonds LUP cantonal de 35 millions/an à la réalisation des équipements publics, jusqu'ici à la seule charge des communes, ce qui s'avère souvent source de blocages. Ce mécanisme s'inscrit d'ailleurs dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle constitution.

### M 2748 « Pour étendre la paix du logement à l'ensemble du territoire genevois »

**En bref : cette motion vise à appliquer à la zone de développement Praille-Acacias-Vernets l'accord trouvé par le Grand Conseil en août 2020 pour les zones de développement, à savoir une proportion d'un tiers de logement d'utilité publique (LUP), d'un tiers de logements à loyers libres (dont minimum 20 % de PPE) et d'un tiers de logements non subventionnés à loyers contrôlés. Ce texte vise à permettre un développement intelligent du PAV en sortant du prisme quantitatif pour passer à celui de la qualité, de la mixité et d'un aménagement urbain apaisé.**

## ÉTAT ET FINANCES PUBLIQUES

### PL 12901 « Transparence en matière de rémunération des dirigeants d'institutions de droit public »

En bref : ce PL demande de rendre transparentes les rémunérations des directions des 23 régies publiques. Il s'agit de proposer une alternative aux projets du MCG et de la gauche qui souhaitent baisser drastiquement les salaires de ces directions, sans tenir compte de la concurrence du marché, des importantes responsabilités et des fortes compétences managériales demandées à ces directions, tout en évitant d'éventuelles omissions liées à ces rémunérations.

### PL 12882 « Transparence en matière de crédits supplémentaires »

En bref : le Conseil d'Etat doit soumettre les demandes de crédits supplémentaires, soit les autorisations de dépenses non prévues par le budget, au Grand Conseil par l'intermédiaire de la commission des finances. Ces demandes de crédits deviennent publiques seulement lors de la publication des comptes, soit dans un intervalle de plusieurs mois après leur approbation. Ce PL règle donc cette problématique par souci de transparence en demandant que toute demande de crédit à la commission des finances fasse l'objet d'une publication détaillée sur le site internet du Grand Conseil.

### PL 12793 « Pour que l'État reste un créancier responsable, fiable et solidaire »

En bref : ce projet demande que les créances de l'État soient désormais réglées dans un délai de 15 jours au maximum. Il s'agit d'accélérer le traitement informatique des créances de l'État et de régulariser une situation défaillante dans la transmission des factures de certains services.

### PL 12789 « Des augmentations annuelles qui tiennent compte du personnel, de la santé budgétaire de l'État et de la situation économique du canton »

En bref : ce projet prévoit de donner la compétence de l'augmentation annuelle du traitement du personnel de l'État au Conseil d'Etat. Il s'agit de dépolitiser cette augmentation, qui est actuellement du ressort du Grand Conseil. Le projet de loi prévoit aussi que l'augmentation annuelle ne soit pas soumise à un principe automatique, mais soit réévaluée chaque année par le Conseil d'Etat selon la situation économique et budgétaire du canton, ce qui permet une meilleure flexibilité.

### PL 12748 « Pour une maîtrise efficiente du processus législatif et de l'effet des lois »

En bref : ce projet instaure un frein à la réglementation. Il prévoit que tout nouveau projet soit évalué en terme d'efficience économique, sociale et financière. On entend par efficience la limitation des contraintes administratives et financières d'une loi. Il prévoit en outre un examen de toutes les anciennes lois afin d'abroger ou de réduire les moins efficaces.

### PL 12704 « Pour une harmonisation du système des retraites qui préservent les prestations sociales »

En bref : ce projet prévoit que, pour chaque engagement ou chaque promotion à un échelon de cadre supérieur, le personnel de l'État soit affilié à une caisse de prévoyance en primauté des cotisations, en lieu et place de la primauté des prestations actuellement en vigueur.

### PL 12660 « pour une détermination des ressources nécessaires aux évaluations et à la mise en œuvre des recommandations de la Cour des comptes »

En bref : ce projet vise à permettre à la Cour des comptes de formellement ne pas entrer en matière si elle estime que le coût de traitement d'un dossier est trop important par rapport au gain d'économie potentiel pour l'État. Il introduit en outre l'évaluation systématique des ressources nécessaires à la mise en place des recommandations de cette institution.

### PL 12612 « Pour une meilleure information des députés sur le travail du Grand Conseil »

En bref : aujourd'hui le secret de commission s'applique d'une manière stricte au point de ne pas laisser la possibilité aux députés ne siégeant pas dans une commission de consulter les travaux de celle-ci. Ce projet propose que le secret de commission soit assoupli vis-à-vis des députés et députés suppléants au Grand Conseil en leur permettant d'accéder à tous les procès-verbaux de commission.

### PL 12594 « Pour une mise en place effective d'une cédule hypothécaire de registre »

En bref : ce projet de loi vise à supprimer le droit d'enregistrement sur le transfert de la cédule hypothécaire de registre et de réserver ce droit uniquement lors de la constitution de celle-ci.

### PL 12575 « Maîtrise des engagements »

En bref : ce projet prévoit qu'un budget déficitaire ne peut prévoir la création de nouveaux postes sans qu'il soit prévu simultanément une diminution équivalente, en application du principe de réallocation des ressources. Toutefois une augmentation maximale du nombre total de postes à concurrence de la variation annuelle de la population du canton par rapport au dernier budget, peut être approuvée par le Grand Conseil à la majorité qualifiée des deux tiers.

### PL 12574 « Maîtrise des charges »

En bref : ce projet prévoit que lorsqu'un budget est déficitaire, il ne doit pas comporter une croissance des charges qui dépasse une croissance de la population.

### PL 12429 « Pour un choix libre et flexible de l'âge de la retraite »

En bref : ce projet de loi vise à flexibiliser l'âge de la retraite, pour les employés de l'État qui le souhaitent. Ainsi, il sera possible, pour autant qu'il n'y ait pas d'opposition des dirigeants, de prendre sa retraite à l'âge de 67 ans, plutôt que 65 ans actuellement.

### PL 12349 « Protection des victimes dans le cadre des enquêtes administratives »

En bref : ce PL vise à donner la possibilité aux victimes entendues en qualité de témoin dans le cadre d'une procédure administrative d'être assistées d'un avocat et d'être accompagnées d'une personne de confiance.

### PL 12067 « Simplification de la procédure d'examen des comptes de l'État »

En bref : le PLR demande que la procédure d'examen des comptes de l'État par le Grand Conseil soit simplifiée, afin que le parlement gagne en efficacité.

### PL 11855 « Mesure d'urgence en faveur de la CPEG »

En bref : les rentes versées par la Caisse de prévoyance de l'État de Genève (CPEG) sont trop élevées en comparaison des cotisations perçues. Ainsi, 75 millions de francs ont été puisés dans les réserves en 2015, alors que le taux de couverture de la caisse est censé augmenter pour répondre aux exigences fédérales. Face à cette situation catastrophique, le groupe PLR propose d'augmenter d'un pour-cent le taux de cotisation, avec une prise en charge paritaire entre l'État et l'employé. Cette mesure d'urgence vise à limiter l'hémorragie, en attendant des réformes en profondeur.

### PL 11548 « Caisse de pension de l'État prise en charge paritaire de la cotisation »

En bref : de l'avis des députés, cumulée aux autres avantages de la fonction publique, la prise en charge de la cotisation LPP à hauteur de 2/3 crée un déséquilibre difficilement justifiable avec le secteur privé et un trop lourd fardeau pour le contribuable.

### M 2448 « Pour une réduction de la charge administrative des particuliers et des entreprises »

En bref : cette motion demande au Conseil d'Etat de déposer un projet de loi visant à réduire la charge administrative des entreprises et des administrés au sein de l'administration publique cantonale, en s'inspirant du modèle zurichois.

### M 2445 « Rénovons l'administration ! (Vol. II - Une mobilité interne efficiente au sein de l'État et de ses institutions) »

En bref : dans un but d'optimisation des ressources humaines de l'État, cette motion demande d'instaurer et de favoriser au sein du « petit et du grand État » une mobilité horizontale interne efficace du personnel.

### R 856 « Ne jetons pas un voile sur les affaires de harcèlement sexuel au sein du DIP »

En bref : dans le cadre des affaires de harcèlement sexuel au sein du DIP, cette résolution demande que les enquêteurs puissent être dotés de tous les moyens nécessaires pour accomplir leur mandat. Ceci passe notamment par la garantie de confidentialité des victimes afin qu'un rapport puisse être rendu à la fin de l'année 2018.

### R 838 « Site internet de la Cour des comptes NON à la délation anonyme ! »

En bref : à la suite de la mise en ligne sur le site de la Cour des comptes d'une possibilité de dénoncer anonymement différents comportements au sein de l'État, cette résolution demande la mise hors service de cette possibilité afin d'écarter la délation.

## SÉCURITÉ

### PL 12945 « Pour une protection forte de l'individu dans l'espace numérique »

**En bref : ce PL fait suite à l'arrêt de la CEDH du 19 janvier 2021 concernant l'interdiction de la mendicité, jugeant la législation appliquée dans certains cantons suisses et plus particulièrement à Genève excessive. Le PL adapte donc la législation cantonale en tenant compte des conclusions de l'arrêt de la CEDH, qui n'autorise pas pour autant la pratique de la mendicité mais demande une certaine souplesse de la législation en vigueur, en précisant les lieux où la mendicité est interdite et que la mendicité organisée sera punie par l'amende.**

### PL 12881 « Adaptation de l'interdit pénal de la mendicité en suite de l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme du 19 janvier 2021 »

En bref : ce PL fait suite à l'arrêt de la CEDH du 19 janvier 2021 concernant l'interdiction de la mendicité, jugeant la législation appliquée dans certains cantons suisses et plus particulièrement à Genève excessive. Le PL adapte donc la législation cantonale en tenant compte des conclusions de l'arrêt de la CEDH, qui n'autorise pas pour autant la pratique de la mendicité mais demande une certaine souplesse de la législation en vigueur, en précisant les lieux où la mendicité est interdite et que la mendicité organisée sera punie par l'amende.

## EMPLOIS ET ÉCONOMIE

### PL 12942 « Pour aider nos cafetiers-restaureurs, suspendons la taxe d'empiètement »

**En bref : ce projet de loi prévoit la suspension de la taxe d'empiètement dans tout le canton pour les années 2021 et 2022. Cela représente une aide de 2 millions de francs par an en faveur des cafetiers-restaureurs et de tous les établissements offrant du débit de boissons. L'objectif est de créer de la richesse pour les années à venir en sauvant l'outil de travail et en récompensant les efforts produits par les PME et indépendants, qui sont au centre de la réussite économique de notre canton.**

### PL 11715 « Ouverture du dimanche »

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir quatre dimanches par année, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et des touristes et de faire face à la concurrence française.

### PL 11716 « Ouverture du samedi »

En bref : les magasins devraient pouvoir ouvrir le samedi jusqu'à 19h, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs et de faire face à la concurrence française.

### M 2758 « Les chaufferettes, c'est super chouette. Surtout quand elles sont écologiques ! »

**En bref : cette motion demande de faciliter, accélérer et anticiper autant que possible la délivrance d'autorisations pour l'utilisation de chaufferettes écologiques par les cafetiers-restaureurs. Elle demande également de prolonger les dispositions spéciales liées aux terrasses pour les hivers 2021-2022 et 2022-2023 et de cautionner si besoin, notamment à l'aide de prêts, l'achat de chaufferettes écologiques. Il s'agit de faciliter le quotidien des cafetiers-restaureurs, de répondre aux besoins de confort de leur clientèle, tout en préservant l'environnement.**

### M 2739 « Pour une bourse de formation et une aide individuelle extraordinaire pour les indépendants et dirigeants d'entreprises privés de leur outil de travail »

En bref : cette motion demande une bourse de formation et une aide individuelle extraordinaire pour les indépendants et les dirigeants d'entreprises privés de leur outil de travail. Il s'agit d'accompagner les indépendants et les patrons de PME, qui ont malheureusement perdu leur entreprise en raison de la crise du Covid-19, dans une reconversion professionnelle leur permettant un retour rapide à l'emploi et un avenir le plus radieux possible.

### M 2713 « COVID-19, facilitons les transitions professionnelles vers les métiers de la santé »

En bref : la motion demande de mettre en place un plan de transition professionnelle pour les acteurs liés à la restauration, l'hôtellerie, au tourisme et au transport vers les métiers de la santé et des soins. Il s'agit de faciliter la transition professionnelle pour des secteurs en crise en mettant leurs compétences au service d'un autre secteur très demandeur et en pénurie de personnel qualifié et local.

### M 2712 « Une campagne au printemps oui, mais pour les restaurateurs, les commerçants et les artisans ! »

En bref : la motion demande de mettre en place une campagne de promotion pour les commerçants, restaurateurs et artisans genevois. Il s'agit de remettre le tissu local au centre et de rétablir le lien entre la population et les commerçants locaux.

### M 2651 « Renforçons la lutte contre le travail au noir ! »

En bref : la motion demande d'examiner le dispositif de lutte contre le travail au noir, en le comparant aux dispositifs des autres cantons, à mener les modifications nécessaires pour renforcer la lutte contre le travail au noir et à mener une campagne de communication contre le travail au noir.

### R 949 « Réseau mobile et développement technologique, Genève dernière de classe ? »

En bref : la résolution demande de délivrer sans délai les permis de construire nécessaires à la mise en conformité des antennes de téléphonie mobile existantes pour le passage vers le réseau 5G, à se mettre en conformité avec le droit fédéral en levant le moratoire mis en place par Genève et à modifier rapidement la législation de sorte à pouvoir permettre la construction de nouvelles antennes compatibles avec la 5G et respectant les valeurs de rayonnement ionisant.

### R 943 « Éviter la casse sociale en adaptant au plus vite les conditions d'octroi des prêts « cas de rigueur »

En bref : la résolution demande au Conseil d'État d'intervenir auprès des autorités fédérales pour relever la limite des prêts « cas de rigueur » non remboursables de 10 % à 30 % du chiffre d'affaires annuel, et le montant maximum de la prestation à 1,5 million de francs. Elle demande en outre d'élargir les cas de rigueur à l'ensemble des secteurs concernés par des fermetures, ainsi qu'à leurs fournisseurs. Elle demande également au canton d'avancer la trésorerie nécessaire pour préserver les emplois et empêcher les licenciements.

## FISCALITÉ

### PL 12709 « Pour que les liquidités des entreprises, en temps de crise, servent à l'emploi et à la pérennité de l'activité économique »

En bref : la Suisse connaît déjà la possibilité de reporter un exercice déficitaire sur les sept exercices suivants s'ils sont bénéficiaires. Ce projet vise à permettre également le report d'un déficit sur les années bénéficiaires précédentes, dégageant ainsi un crédit d'impôt correspondant au montant de la perte qui est utilisable pendant les cinq exercices subséquents à celui écoulé.

### PL 12264 « Déductions accrues des frais forfaitaires des frais relatifs aux immeubles privés »

En bref : ce projet de loi propose d'augmenter les montants déductibles à titre de frais forfaitaires relatifs à l'entretien et à l'amélioration énergétique des biens immobiliers, dans l'objectif de compenser la hausse de la valeur locative annoncée au début de l'année 2018.

### PL 12249 « Déductions accrues en faveur de la prévoyance »

En bref : alors que la prévoyance libre, ou 3<sup>e</sup> pilier B, prend de plus en plus d'importance pour la constitution d'une retraite digne, ce projet de loi favorise cette catégorie d'épargne en permettant une plus grande déductibilité de cette prévoyance libre.

### PL 12247 « Réduisons les impôts des personnes physiques »

En bref : face à l'augmentation des charges pesant sur les ménages genevois, ce projet de loi vise à leur offrir un bol d'air, en baissant l'impôt cantonal de 5 % pour tous les contribuables.

### PL 11491 « Imposition communale au lieu de domicile »

En bref : une réforme majeure pour deux progrès concrets : des impôts communaux, enfin pleinement démocratiques et un soutien aux communes qui construisent des logements.

### PL 8640 « Aménagement de la taxe professionnelle communale »

En bref : il faut cesser de taxer inutilement le travail, et réduire progressivement la taxe professionnelle communale.

## MOBILITÉ

### PL 12790 « Crédit d'études pour des voies vertes cyclables surélevées et en site propre ! »

En bref : ce projet de loi prévoit un crédit pour étudier la possibilité d'installer des voies vertes cyclables surélevées et en site propre sur certains axes. Il s'agit de décongestionner le trafic là où cela est possible, tout en garantissant un trafic multimodal, innovant, sécurisant et prenant en compte les possibilités d'utilisation de la voirie.

### PL 12770 « Pour un État de Genève exemplaire en matière de mobilité ! »

En bref : ce projet de loi prévoit le remplacement progressif des places de stationnement pour véhicule individuel motorisé pour le personnel de l'État par des stationnements pour motos et vélos. Les stationnements pour le personnel de secours (pompiers, police et personnel médical) sont préservés. Le parc automobile de l'État serait en outre progressivement remplacé par des véhicules neutres en émission carbone.

## SANTÉ

### PL 12769 « Préservons notre hôpital par une gouvernance centrée sur les compétences ! »

En bref : ce projet de loi vise à réformer le conseil d'administration des HUG en diminuant le nombre de ses membres. Celui-ci serait formé par 7 à 9 membres dont le choix se ferait sur la base de leurs compétences et de leur indépendance. Avec un conseil d'administration réduit et basé sur ces critères, modèle pratiqué par les autres cantons, les HUG seraient mieux armés pour faire face aux futurs défis de l'hôpital.

### M 2656 « Pour faire face à une nouvelle poussée épidémique en associant tous les acteurs sanitaires du canton »

En bref : la motion demande la prise en considération des acteurs privés et publics dans la planification sanitaire destinée à faire face à toute poussée épidémique, à s'opposer à la stabilisation des 200 intérimaires prévues par les HUG. A la place de cette stabilisation, le texte demande l'engagement de jeunes soignants sortis des écoles genevoises ou romandes.

### M 2588 « Santé : pour une numérisation des communications »

En bref : cette motion demande que toutes les communications par fax et courrier papier envoyées par les HUG et l'IMAD aux autres professionnels et institutions de santé soient remplacées par des communications numériques cryptées.

### M 2371 « Pour une clarification de la gouvernance et de l'organisation de la recherche au sein des Hôpitaux universitaires de Genève »

En bref : le PLR demande que le Grand Conseil soit informé par un rapport complet sur diverses problématiques liées à la gouvernance et à l'organisation de la recherche au sein des HUG.

### M 2234 « Pour un concordat intercantonal sur la mise en réseau des structures hospitalières de Suisse occidentale »

En bref : cette motion a pour but d'entamer des discussions en vue d'améliorer la planification hospitalière par une meilleure répartition de l'offre médicale, assurant une couverture sanitaire idéale pour l'ensemble de la population de Suisse occidentale.

## ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIE

### PL 12973 : « Favorisons les récupérations de chaleur pour arriver à la société à 2000 watts »

En bref : ce projet de loi vise à favoriser la récupération thermique des activités des machines industrielles, artisanales et des data centers. Il s'agit d'utiliser le large potentiel des activités économiques du canton pour produire de la chaleur et de l'énergie en réseaux, afin de pouvoir connecter des quartiers avec des circuits fermés de chaleur.

### M 2759 : « Un cadre réglementaire assaini pour favoriser les récupérations de chaleur pour arriver à la société à 2000 watts »

En bref : cette motion vise les mêmes buts que le PL 12973, en demandant au Conseil d'Etat de réduire les contraintes administratives et de prendre en compte les initiatives positives existantes du secteur privé en faveur de la transition énergétique.

### M 2598 « pour une valorisation de la filière agronomie de l'HEPIA »

En bref : cette motion vise à valoriser la filière agronomique existante à l'HEPIA (bachelor en agronomie), en renforçant l'axe d'enseignement lié à la production alimentaire, orienté sur les cultures fruitières, maraîchères et horticoles et de doter l'HEPIA d'infrastructures, en particulier de terrains, permettant un enseignement dynamique de la production agricole spéciale en site propre.

### M 2543 « pour une compensation volontaire et régionale de notre empreinte climatique »

En bref : cette motion invite à initier la création d'une plateforme internet qui réunit des projets genevois, romands ou nationaux, permettant aux citoyennes et citoyens ainsi qu'aux entreprises de compenser leurs émissions de gaz à effet de serre de manière volontaire.

### M 2531 « pour une valorisation des mâchefers genevois en circuit court »

En bref : cette motion demande de mettre en place un partenariat public privé afin de réduire de manière significative la quantité des résidus issus de l'incinération des déchets (mâchefers) mis en décharge en les revalorisant, avec des objectifs de recyclage minimaux de 50 %.

## COHÉSION SOCIALE, FAMILLE ET GÉNÉRATION

### PL 12902 « Pour en finir avec les hospitalisations sociales des enfants »

En bref : ce PL vise à réellement abolir les hospitalisations sociales des enfants à Genève.

La pratique d'hospitaliser aux HUG des jeunes qui n'ont pas particulièrement de souci de santé à titre de solution d'hébergement et de garde est inacceptable. Ce n'est pas un cadre adapté pour des enfants et cela détourne le personnel soignant de sa tâche principale qui est de soigner les malades. Malgré plusieurs interventions parlementaires et divers engagements du Conseil d'Etat, la situation n'est pas réglée et stagne même. Le PLR propose donc un projet de loi pour interdire cette pratique.

### PL 12742 « URGENCE : une réponse rapide aux problèmes du SPAD »

En bref : ce projet demande que, dans la situation où les services de l'Etat ne sont pas en mesure d'assurer la gestion financière et administrative des curatelles, ces mêmes services externalisent ces tâches à des fiduciaires privés.

### R 962 « Rendons hommage à celles et ceux qui ont œuvré pour Genève durant la pandémie de Covid-19 »

En bref : cette résolution demande d'organiser, une fois la crise maîtrisée, un événement majeur rendant hommage à celles et ceux qui ont permis à Genève de traverser cette période, qui ont souffert de maladie, de la perte de proches, ainsi que celles et ceux qui ont souffert dans leur vie privée et professionnelle, perdant parfois leur emploi ou leur entreprise. Cet événement permettra de saluer la solidarité de la société genevoise et incarnera le retour aux manifestations collectives dont nous avons été privés.

### R 958 « Un Passeport-Vacances élargi pour soutenir les jeunes et les parents touchés par les conséquences de la Covid-19 »

En bref : cette résolution demande le maintien du Passeport-Vacances et à en élargir l'accès à tous les jeunes de 8 à 20 ans pour cet été 2021. Il s'agit de soutenir la jeunesse et les parents touchés par les conséquences sociales dues à la pandémie de Covid-19, en leur apportant des perspectives pour un prochain été qui puisse être aussi « normal » que possible et en réduisant la détresse et le stress quotidien auxquels ils sont jusqu'ici soumis.

## ÉCOLE ET FORMATION

### PL 12661 « Moins de tâches administratives, plus d'heures d'enseignement au cycle d'orientation »

En bref : ce projet vise à augmenter le temps d'enseignement au cycle d'orientation et à diminuer les tâches administratives inutiles des enseignants. En effet, les enseignants genevois au secondaire I enseignent environ 20 % de moins que leurs voisins romands. Les modifications proposées permettraient notamment d'absorber la hausse des effectifs d'élèves dans le canton tout en continuant d'assurer un enseignement de qualité.

### PL 12614 : « Garantir l'accès au SSEJ (service de la santé de l'enfance et de la jeunesse) pour tous les enfants à Genève »

En bref : lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'enfance et la jeunesse, l'accès au service de la santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ) a été limité aux enfants scolarisés en école publique. Ce projet de loi souhaite restaurer l'accès au SSEJ à tous les enfants, y compris ceux scolarisés en école privée, en l'absence d'alternative existante dans le secteur privé.

### PL 12019 « Maturité professionnelle santé-social »

En bref : le PLR souhaite élargir la palette de formations offerte par l'ECG, qui permettrait aux étudiants d'obtenir également un CFC de type ASE (par exemple) en 3 ans, puis une maturité professionnelle santé-social avec une année de formation supplémentaire, de manière à faciliter l'accès au marché du travail.

### PL 11926 « Formation des enseignants du primaire en 3 ans »

En bref : les enseignants genevois sont les seuls de Suisse à devoir suivre une formation de quatre ans. De plus, cette formation trop longue est également insuffisamment orientée vers la pratique. Malgré l'acception d'une motion PLR demandant déjà de réduire cette formation à 3 ans, la Conseillère d'Etat en charge du DIP s'y refuse. Ainsi, le groupe confirme sa demande, cette fois, sous la forme d'un projet de loi.

### M 2755 « pour un bilan des efforts mis en place en faveur de l'école inclusive »

En bref : cette motion demande au Conseil d'Etat de faire un bilan des efforts engagés pour l'école inclusive. Cela permettra de planifier les adaptations du projet mais également les ressources nécessaires à un programme efficient et de qualité, en particulier en regard des défis qui s'annoncent avec l'augmentation prévue du nombre d'élèves à l'horizon 2030. Cette motion répond en outre aux inquiétudes des enseignants, que le groupe PLR a eu l'occasion de rencontrer et qui ont émis certains doutes sur la mise en œuvre de l'école inclusive sur le terrain.

### M 2749 « Pour un processus de validation des acquis de l'expérience à l'Université de Genève et à la HES-SO Genève, plus simple, plus rapide et plus étendu »

En bref : la motion demande au Conseil d'Etat d'encourager l'UNIGE et la HES-SO Genève d'intégrer le système de validation des acquis de l'expérience, de reconnaître les stages dans le cadre du processus de validation des acquis de l'expérience, ainsi que de simplifier et raccourcir ce processus.

### M 2724 « Stop à la création d'écoles à filières mixtes dans l'enseignement secondaire II »

En bref : la motion demande d'arrêter la création de filières mixtes dans les établissements genevois. Ces filières représentent un accroissement du temps de travail pour le corps enseignant et ne répondent pas aux lacunes d'orientation. Elles demandent également un coût organisationnel et financier trop important par rapport à leur réelle plus-value. Les trois établissements qui les pratiquent actuellement le font pour des raisons historiques, mais il n'est nullement nécessaire d'étendre le système aux autres établissements.

### M 2672 « Pour le développement des « cliniques de recherche », un outil pour l'apprentissage académique, l'expérience professionnelle et l'intérêt général »

En bref : la motion demande à améliorer les collaborations entre les différentes hautes écoles, écoles professionnelles et l'Université de Genève afin de développer les « cliniques de recherche », outil pour faire réfléchir les étudiants sur les problématiques sociales de la Cité, tout en renforçant les partenariats étatiques et privés permettant la mise en place de nouvelles cliniques sans coûts supplémentaires pour les finances publiques.

**M 2628 « Après la crise sanitaire, économique et sociale causée par le coronavirus, faisons tout pour maintenir et garantir les places d'apprentissages dual à Genève pour l'année scolaire 2020-21 ! »**

En bref : la motion demande de soutenir les entreprises formatrices qui auraient besoin d'aides financières pour maintenir les places d'apprentissage et garantir les engagements prévus, ainsi qu'à alléger les entreprises des contraintes administratives liées à l'engagement d'apprentis.

**M 2563 « Pour un bilan de la loi sur l'instruction publique »**

En bref : suite à l'entrée en vigueur de la loi sur l'instruction publique le 1<sup>er</sup> janvier 2016, cette motion demande un bilan de cette loi afin d'en évaluer son efficacité et ses effets, notamment en rapport avec les dispositions relatives à l'éducation spécialisée, communément appelée « l'école inclusive ».

**M 2357 « Facilitons les maturités professionnelles en formation duale »**

En bref : afin d'éviter que les détenteurs et détentrices de CFC souhaitant améliorer leur formation ne soient découragés par les conditions d'admission en maturité professionnelle, relativement strictes à Genève, le groupe PLR demande que le département de l'instruction publique assouplisse les conditions d'entrée en maturité professionnelle.

**M 2306 « Valoriser la voie de la formation professionnelle duale par une information et orientation effective au CO et alléger les conditions en matière pédagogique pour les entreprises formatrices »**

En bref : malgré l'importance de la formation professionnelle, une faible proportion d'entreprises forme des apprentis, ce qui accentue le manque de places d'apprentissage. Les conditions imposées aux entreprises formatrices en matière de pédagogie sont fixées par le droit fédéral. Cette motion demande, d'une part, au canton de proposer à la Confédération un allègement des exigences et, dans l'intervalle, de faciliter au maximum la formation pédagogique. D'autre part, une meilleure valorisation de la formation professionnelle est demandée au cycle d'orientation.

**M 2218 « Développons le partenariat public-privé en faveur des bâtiments des hautes écoles genevoises »**

En bref : la motion invite à favoriser ce mode de financement, notamment par la création d'un fonds spécial alimenté par des contributions volontaires, et à étudier l'opportunité d'un relèvement du plafond de la déductibilité de ce type de dons.

**R 948 « Pour le bien de notre jeunesse, ne fermons pas les écoles ! »**

En bref : la résolution demande de ne pas fermer les écoles en cas d'aggravation de la situation sanitaire, mais de prendre des mesures de protection supplémentaires pour garantir l'enseignement en présentiel, ou le cas échéant de prendre des mesures de soutiens aux élèves contraints de rester à la maison, l'impact de la première vague et de l'enseignement à distance ayant eu des effets délétères sur le cursus scolaire des élèves et apprentis du canton.



# « Santé & Social » : deux thématiques à remettre au centre de l'agenda du PLR

LE NOUVEAU GENEVOIS VOUS INFORME RÉGULIÈREMENT DES TRAVAUX DES COMMISSIONS THÉMATIQUES DE NOTRE PARTI. DANS CETTE ÉDITION, ALAIN-DOMINIQUE MAURIS, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION « SANTÉ & SOCIAL », ET GABRIEL DELABAYS, ASSISTANT PARLEMENTAIRE, SOULIGNENT L'IMPORTANCE DE CES THÉMATIQUES ET DÉVOILENT QUELQUES PROJETS DE LA COMMISSION.



Par Alain-Dominique Mauris et Gabriel Delabays

**La commission thématique « Santé & Social », reconstituée depuis le mois d'août 2020, est composée de membres compétents, professionnels de la santé, médecins, pharmaciens, magistrats et élus communaux, députés actifs dans les commissions des affaires sociales et de la santé du Grand Conseil, actifs dans les associations et institutions exerçant dans ce milieu, professionnels du social et également de membres fortement intéressés par les deux thématiques abordées par la commission.**

## LA SANTÉ ET LE SOCIAL AU CENTRE DES PRÉOCCUPATIONS

La pandémie que nous vivons depuis début 2020 a représenté un défi immense pour les institutions de santé et du social à Genève: HUG, cliniques privées, IMAD, institutions privées d'aides aux personnes dépendantes, FASe, associations et collectifs de quartier, et tant d'autres. Il a fallu, d'une part, veiller à ce que le système de santé ne cède pas à la pression constante causée par le Covid-19, et, d'autre part, réfléchir aux nombreux défis

causés par les besoins importants en matière d'aide sociale, de nombreuses personnes se retrouvant dans la précarité.

La commission « Santé & Social » a donc fait à plusieurs reprises un état des lieux de la gestion de la crise sanitaire, tant au niveau de l'aide sociale, pour les jeunes et les personnes âgées notamment, mais aussi pour tous les travailleurs et indépendants qui ont perdu leur emploi et leur outil de travail. Les files d'attente aux Vernets ayant défrayé la chronique, la commission thématique du parti souhaite optimiser le système social afin qu'il puisse répondre aux défis de demain: réinsérer rapidement les bénéficiaires sur le marché de l'emploi, mais surtout prévenir les crises futures, prévoir des politiques spécifiques pour les personnes âgées et les jeunes, et limiter les

surcharges bureaucratiques et administratives.

Sur le plan sanitaire, la commission a fait le constat d'un système de santé genevois solide mais peu préparé à une crise de cette envergure. Les surcharges en soins intensifs, des stocks de matériels médicaux parfois insuffisants, les mesures de protection pour les individus, les problèmes de synergie entre les différents acteurs et autorités, le passeport sanitaire: la Suisse et Genève manquaient de préparation, même si elles ont globalement bien géré la crise. La commission travaille donc à trouver des solutions d'avenir, basées sur le partenariat inter-institutionnel et public-privé, afin que la Suisse et Genève soient mieux préparées aux prochaines crises sanitaires et sociales.

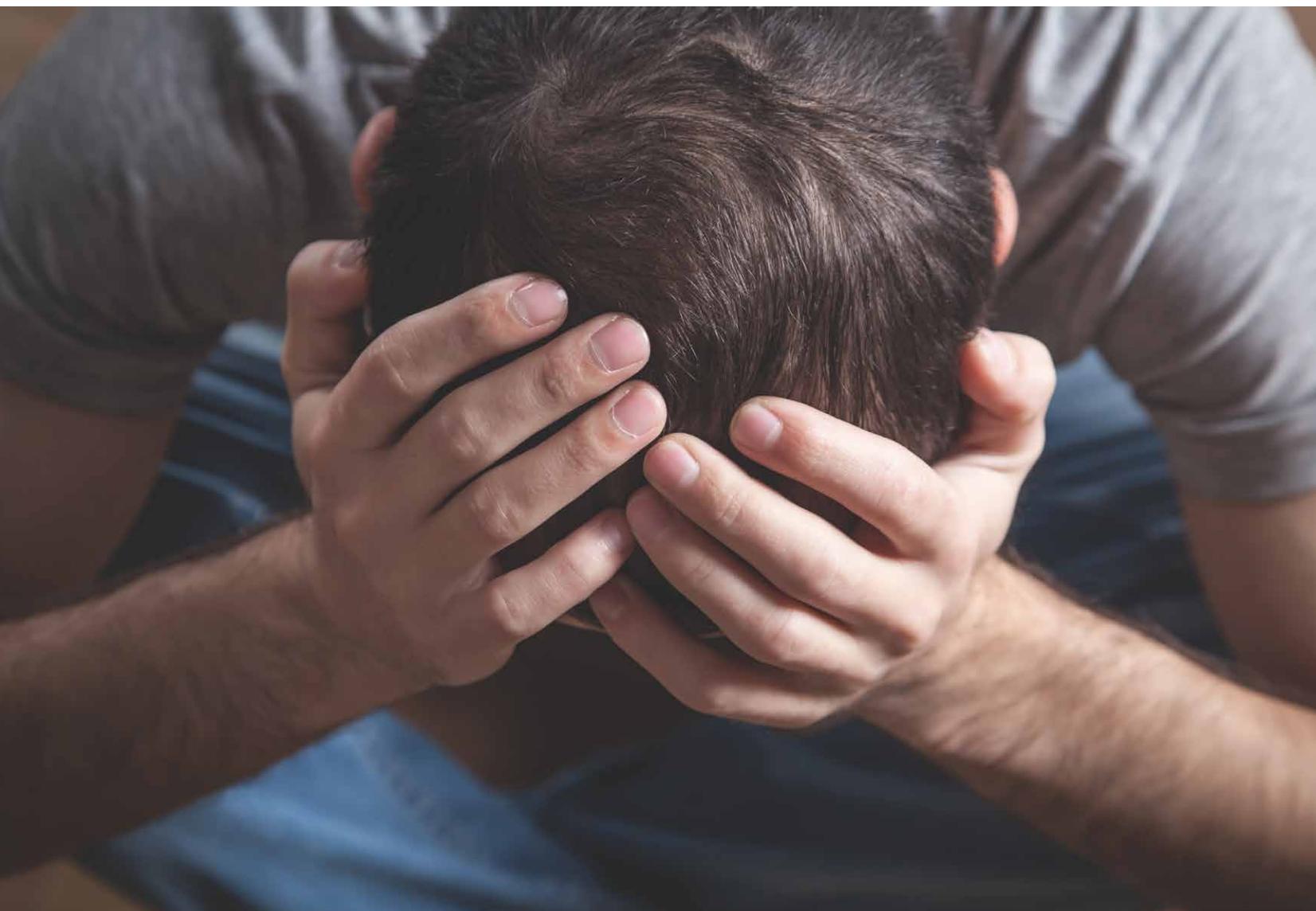
## DE NOMBREUX PROJETS ET DES COLLABORATIONS AVEC LES ÉLUS

La commission « Santé & Social » foisonne d'idées. Elle a notamment travaillé sur la thématique des hospitalisations sociales des jeunes. Le Grand Conseil avait déjà alerté le Conseil d'Etat en déposant un texte en 2017 sur cette pratique qui consiste à placer des jeunes en détresse psychosociale aux HUG, les laissant aux soins d'un personnel soignant, qui se trouve ainsi détourné de sa tâche principale qui est de soigner les malades et est désespéré face à la détresse de ces jeunes, faute de compétences suffisantes. Alors que le Conseil d'Etat avait indiqué, entre 2017 et début 2018, par l'intermédiaire du département de l'instruction publique, prendre des mesures fortes

pour réduire drastiquement le nombre d'hospitalisations sociales des jeunes, la situation n'est de loin pas réglée et stagne même, selon les constats de la commission. Ses membres se sont donc refusés à laisser des jeunes en détresse à l'abandon d'un système délétère, dans un milieu qui n'est pas adapté pour eux. Ils ont en effet besoin d'un suivi social et d'un foyer d'accueil et non pas d'être abandonné à l'hôpital. Les discussions de la commission se sont ainsi concrétisées sous la forme d'un projet de loi, en collaboration avec le député Pierre Nicollier, afin d'interdire la pratique des hospitalisations sociales, enjoignant ainsi le Conseil d'Etat d'agir au plus vite pour trouver une solution adéquate.

*Sur le plan sanitaire, la commission a fait le constat d'un système de santé genevois solide mais peu préparé à une crise de cette envergure.*

La commission mène également un travail de fond sur la révision de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI). Cette loi est la clé de voûte du système d'aide sociale et de réinsertion genevois. Cependant c'est un serpent de mer qui favorise peu les synergies entre les différents services d'action sociale et qui laisse les bénéficiaires d'aide sociale dans l'attente, plutôt



que de les réinsérer rapidement sur le marché de l'emploi. La commission a donc créé un groupe de travail composé de députés, de membres intéressés par la thématique et d'un magistrat communal, afin que l'ensemble des facteurs liés à l'action sociale puissent être pris en compte. Pour le chantier de la LIASI, la bonne collaboration entre le canton et les communes est essentielle. La commission a également procédé à l'audition d'une responsable de direction de l'Hospice général et d'une responsable d'un des centres d'action sociale du canton, afin de savoir quels étaient les besoins sur le terrain. De bons éléments en ont émergés, comme la question de l'efficacité du système d'aide sociale genevois, le soutien aux indépendants qui ont perdu leur entreprise, l'utilisation du numérique afin de faciliter les démarches administratives pour les bénéficiaires, la collaboration entre les différents services cantonaux et les communes. Autant d'éléments sur lesquels la commission et le groupe de travail sur la LIASI continueront à se pencher afin de laisser plus de marge de manœuvre aux communes et d'autonomie aux professionnels du terrain, qui sont les premiers aux contacts des bénéficiaires de l'action sociale.

### **LES DÉFIS DE LA FASE ET LA POLITIQUE CONCERNANT LES STUPÉFIANTS**

La commission se penche également sur deux autres dossiers, à savoir l'action de la Fondation pour l'animation socioculturelle (FASc) et les défis qu'elle a pu rencontrer à travers la pandémie. A cet effet, elle a reçu le secrétaire général de la FASc, qui a expliqué la capacité d'adaptation et de créativité des équipes sur le terrain qui ont continué à œuvrer pour les jeunes malgré le Covid-19. Une jeunesse qui a souffert de la pandémie, perdu de nombreux repères et dont il faut prendre soin : la commission s'y attellera. Enfin, la commission a ouvert le dossier sensible de la politique en matière de stupéfiants, s'interrogeant notamment sur les propositions de libéralisation des PLR zurichoises et bâloises.

**C'est un thème à la fois porteur et sensible, et la commission se penchera dessus pendant les prochains mois afin d'apporter comme toujours des réponses et des solutions libérales-radicales aux défis de demain.**





*La commission thématique du parti souhaite optimiser le système social afin qu'il puisse répondre aux défis de demain : réinsérer rapidement les bénéficiaires sur le marché de l'emploi, mais surtout prévenir les crises futures, prévoir des politiques spécifiques pour les personnes âgées et les jeunes, et limiter les surcharges bureaucratiques et administratives.*

# Habiter le Vieux-Carouge, ça vous tente ?

LA VILLE DE CAROUGE POSSÈDE TROIS FONDATIONS IMMOBILIÈRES, DONT FAIT PARTIE LA FONDATION DU VIEUX-CAROUGE. VALÉRIE STEINMESSE, MEMBRE DU CONSEIL DE FONDATION, PRÉSENTE CETTE INSTITUTION MÉCONNUE, QUI PROPOSE POURTANT DE JOLIS APPARTEMENTS EN LOCATION À DESTINATION DE LA CLASSE MOYENNE.



*Par Valérie Steinmesse*



## UN SOUTIEN À L'ENTRETIEN DU VIEUX-CAROUGE

La Fondation du Vieux-Carouge, ci-après FDVC, doit sa création à la municipalité en 1969, comme fondation d'intérêt public communal et de droit public. Son but initial était de faire face aux décrépités de ce centre historique face aux commodités de la modernité.

En effet, les Tours de Carouge également gérées par une fondation communale, offraient un attrait particulier avec de nouveaux logements lumineux, commodes quant à leur accessibilité et bien équipés. A l'opposé, le Vieux-Carouge était à l'époque à la limite de l'insalubrité, avec des constructions exiguës, sombres et bien loin du confort qu'offraient alors les nouvelles constructions.

C'est ainsi que la commune fonda la FDVC pour contribuer et promouvoir la rénovation des bâtiments dans leur style historique et un maintien dans un bon état d'entretien des immeubles, ainsi que l'aménagement judicieux du Vieux-Carouge.

Initialement dotée par la commune d'un capital pour l'attribution de subventions permettant d'encourager les propriétaires à entretenir et rénover dans les règles de l'art ce patrimoine historique, la FDVC réussit, depuis la précédente législature, à assumer seule l'intégralité des subventions versées aux propriétaires sans soutien de la commune. Cet élément permet, d'une part, d'alléger les finances de la commune et souligne, d'autre part, la qualité de sa gestion.

## DES OPPORTUNITÉS DE LOCATION INTÉRESSANTES

Aujourd'hui, le parc immobilier de la FDVC est constitué de 13 immeubles exclusivement implantés dans le Vieux-Carouge, dont le périmètre est clairement délimité. Un total de 69 logements est mis en location, auquel s'ajoute près de 2600 m<sup>2</sup> de surfaces commerciales, pour un état locatif global de CHF 2 267 000. Les loyers servant à financer les subventions pour l'entretien du Vieux-Carouge, ils sont proches de ceux du marché. Les logements sont donc typiquement destinés aux personnes de la classe moyenne.

Ces dernières années ont vu la mise en place d'un site internet efficace pour les postulations des demandeurs, tant de locaux commerciaux que de logements, voire de subventions. Différents règlements expliquant les modalités d'attributions garantissent une totale transparence dans les attributions et assurent une entière conformité avec les recommandations des organes de contrôle et d'audits cantonaux.

Cette fondation, peu connue dans le domaine des demandeurs de logements, propose pourtant de très beaux objets, souvent atypiques et dans un environnement de qualité. Prenons par exemple l'alignement des immeubles faisant front à la Place du Marché aux numéros

*Cette fondation, peu connue dans le domaine des demandeurs de logements, propose pourtant de très beaux objets, souvent atypiques et dans un environnement de qualité.*

3, 5, 7 et 9 et constituant ce que l'on appelle communément « le Triangle ». Il offre sur sa partie intérieure un des plus beaux squares du Vieux-Carouge (voir photo) partagé notamment avec le Conservatoire de Musique de Genève, ainsi qu'avec la résidence avec encadrement pour personnes âgées de Carouge Centre. Dans les dernières acquisitions citons notamment Joseph-Girard 16 et 16bis, les ex-bâtiments Kugler-Similor, qui après deux ans de travaux font une belle démonstration d'une valorisation et rénovation de qualité.

En plus des qualités spatiales et architecturales, les différents objets à la location bénéficient d'un cadre défiant bien des concurrences. Cet environnement équilibré, dont les développements de nouveaux morceaux de ville devraient s'inspirer, propose différentes activités, des commerces, des restaurants, des espaces publics coquets, agréables et un charme qu'il n'est plus nécessaire de démontrer.

Parions sur l'avenir et sur les ex-Carougeois ou citoyens en lien avec Carouge, qui en habitant ces lieux empreints d'histoire, sauront perpétuer la vie animée de ce cœur historique et social de la commune. Avec de la proximité, de la qualité et de l'originalité, la multiplicité des offres proposées dans le Vieux-Carouge permet de redécouvrir la ville à une échelle humaine et où il fait si bon vivre !

Alors n'hésitez pas à consulter le site internet... et à postuler ou faire connaître cette fondation aux membres PLR de notre canton, qui ont idéalement un lien avec Carouge voire sont des ex-Carougeois désireux de retrouver leurs racines :

<https://fdvc.ch>. Nous vous souhaitons une belle découverte !

*Habiter le Vieux-Carouge, impossible? ... eh bien non!  
Pensez à la Fondation du Vieux-Carouge!*

# Campagnes de votation : l'émotionnel a-t-il pris le dessus sur la raison en politique ?

LES CAMPAGNES PRÉCÉDANT LES VOTATIONS SONT DE PLUS EN PLUS VIRULENTES. GABRIEL DELABAYS, ASSISTANT PARLEMENTAIRE, S'INTÉRESSE À CE PHÉNOMÈNE ET ESQUISSE DES SOLUTIONS.



Par Gabriel Delabays

## DES SUJETS SENSIBLES

La campagne de votation sur les deux initiatives phytosanitaires, celle pour « une eau potable propre » et celle pour « une Suisse libre de pesticides de synthèse », a viré à l'émotionnel tragique. Les arguments ont été remplacés par des invectives, des commentaires injurieux sur les réseaux sociaux et des déprédations. Des affiches arrachées, des agressions sur des stands à Schaffhouse, des parlementaires mis sous protection policière, un char d'agriculteurs militant pour le 2xNON incendié au milieu d'un champ de la Broye vaudoise... La raison aurait-elle cessé de guider la sage politique suisse, celle du compromis et du respect de l'autre ? Cette campagne de votations n'est pas sans rappeler celle sur l'initiative pour des entreprises responsables, sur laquelle nous avons voté en novembre 2020.



*Ces initiatives sont un combat sur la vision que l'on a du monde de demain, une vision éminemment subjective et personnelle.*

Si on analyse ces deux campagnes, on se rend compte que les thématiques abordées sont sensibles, l'une touchant aux droits humains et sociaux, l'autre à la manière dont nous nous nourrissons, besoin le plus primaire de l'être humain. Des thématiques sur lesquelles argumenter est difficile, car la réception de l'information peut être mal perçue par les différents protagonistes, malgré les chiffres à l'appui. Ces initiatives sont un combat sur la vision que l'on a du monde de demain, une vision éminemment subjective et personnelle. Le climat délétère qui entoure ces votations s'explique aussi par le climat ambiant de la population, enfermée depuis des mois chez elle à cause de la pandémie, souffrant de ses conséquences et des restrictions aux libertés individuelles. Les esprits s'échauffent donc plus vite.

### UN DIALOGUE NÉCESSAIRE

La politique suisse, d'habitude tranquille et active à la fois, se prélassant dans les méandres des débats respectueux, a-t-elle donc viré à une politique démagogique ? En partie peut-être, mais tout dépend du débat et du type d'objet discuté. L'émotionnalisation de la politique n'est pas nouvelle, déjà dans les années 1970, les campagnes sur les initiatives dites « Schwarzenbach » du nom d'un de ses auteurs furent teintées de débats épiques et d'une montée en puissance des émotions agressives dans chaque camp.

On ne changera pas la manière de percevoir un débat chez l'individu, ainsi que son comportement. Cependant, on peut agir sur ces différentes thématiques en réveillant le sens civique des citoyens : cela passe notamment par l'école qui se doit d'inculquer les valeurs helvétiques du compromis et du débat apaisé aux jeunes générations, ainsi que par une régulation des débats délétères

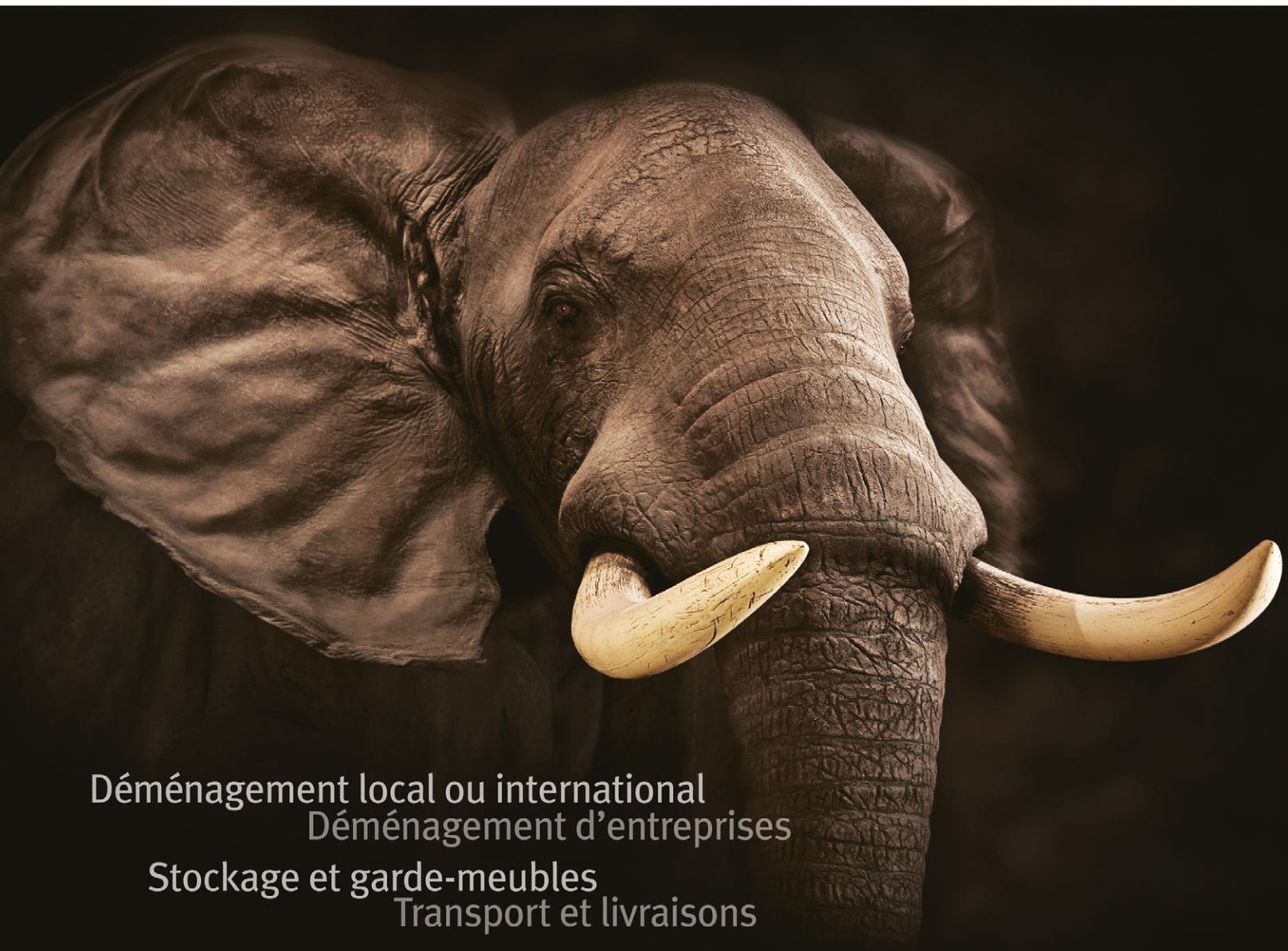
## *Il faut surtout reconnecter les individus entre eux.*

sur les réseaux sociaux, espace déconstruit du réel où on dit les choses sans aucun tact, mais en oubliant que derrière l'écran interposé se trouve un être humain doté d'émotions. Enfin, il faut surtout reconnecter les individus entre eux : pour les entreprises responsables, montrer aux ONG les bonnes réussites menées sur le terrain par les entreprises ; pour les phytosanitaires, faire redécouvrir au citoyen urbain le travail difficile de l'agriculteur, qui ne veut de loin pas nous empoisonner, mais prendre soin de nous.

**Comme toujours, le dialogue est la clé.**



# Balestrafic: fort par nature!



Déménagement local ou international  
Déménagement d'entreprises  
Stockage et garde-meubles  
Transport et livraisons

Ce n'est pas un hasard si nous avons choisi l'éléphant comme symbole. Cet animal représente la force, l'intelligence, mais aussi l'esprit d'équipe et la loyauté. Des valeurs qui sont les nôtres et que nous partageons avec nos clients.

Quels que soient vos besoins en terme de logistique, de stockage ou de déménagement, nous avons votre solution.

Pour vous en convaincre, il ne vous en coûtera rien, si ce n'est le temps que vous voudrez bien nous consacrer afin que nous étudions et comprenions vos besoins.

**BALESTRAFIC**

[www.balestrafic.ch](http://www.balestrafic.ch)

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00